

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2017

**Objet : RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la confluence
Leysse/Hyères à Chambéry**

- date de convocation le 03 novembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	Stéphane Bochet
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Jean-Luc Berthalay - de Sylvie Koska à Aloïs Chassot - de Pierre Perez à Jean-Claude Davoine

- conseillers excusés : 18

Josiane Beaud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Daniel Rochoix - Philippe Trepier - Alexandra Turnar

Bureau du 09 novembre 2017

délibération **n° 205-17**

objet **RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la confluence Leysse/Hyères à Chambéry**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que le coût de la deuxième tranche de travaux du projet Leysse/Hyères (pont SNCF - aval du pont de l'A41) s'élève à 12 024 771,22 €HT. L'opération se décompose en trois lots :

- lot 2bis : génie civil, terrassements et réseaux,
- lot 3bis : travaux d'aménagements de surface,
- lot 4 : travaux de génie hydro-écologique.

Tous les lots ont été attribué au groupement Famy (mandataire) / Guintoli / Siorat / EHTP / Mauro / Delta TP Services / Millet Paysage Environnement / Michellier / Gonthier Espaces Verts / Sogéa Rhône Alpes/ Berlioz/ Eurovia Alpes.

Le présent avenant porte sur le lot 2bis (marché F15044) qui a été attribué pour un montant de 8 597 280,20 €HT. Le montant de l'avenant (828 331,57 €HT, soit 9,6 %) n'entraîne pas de surcoût sur le montant de l'opération du fait d'économies réalisées sur les lots 3bis (marché F15045) et 4 (marché F15046).

L'avenant au lot 2bis comprend des prix nouveaux (PN) et une augmentation de quantité, détaillés ci-dessous :

Tranche ferme

Génie civil et terrassement : + **220 916,21 €HT** de prix nouveaux (PN)

Pose d'un complexe d'étanchéité en talus (PN9), création d'un fossé et d'une buse D500 pour les eaux pluviales de la VRU (PN10), création d'une descente d'eau pour les eaux pluviales de la bretelle d'accès de la VRU (PN12B) et de la toiture de l'usine Cémoi (PN18), bâche brise-vue temporaire de Savoie Déchets (PN13), plus-value du coût de transport des enrochements liée à la fermeture du tunnel du Chat (PN17), construction d'un mur digue le long de l'UDEP (PN19A) et d'un muret le long de Cémoi (PN20A), protection digue sur 30 m non prévue au marché P59 (PN23).

Réseaux : + **145 634,00 €HT** de prix nouveaux (PN)

Les adaptations apportées au projet ont entraîné un changement de tracé du dévoiement du réseau de refoulement d'eaux usées et de la fibre optique, afin de les sortir de la nouvelle digue, avec la proximité d'une ligne haute tension enterrée. Le passage de ces réseaux secs et humides dans l'enceinte de Cémoi (entreprise d'agroalimentaire) a nécessité un coffrage de sécurité pour contenir toute défaillance du réseau avec création de deux regards de contrôle. Il a également nécessité un fonçage sous le bassin d'eaux pluviales de Savoie Déchets.

Tranche conditionnelle 1

Génie civil et terrassement : + **200 214,82 €HT** de prix nouveaux (PN)

Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile de filtration (PN5) et d'une géogrille tridimensionnelle de protection (PN6), réalisation d'une tranchée drainante le long de la VRU (PN7), confortement en sous-œuvre du poteau sous RD16A (PN11B), démolition et reconstruction de l'enrochement bétonné à l'aval du pont RD16A (PN14B), aménagement en enrochements sous le pont de l'A41 (PN15B), création d'une descente d'eau bretelle sortie VRU (PN16), création de deux merlons digue en rive gauche (PN21) et rive droite (PN22) du pont de l'A41.

Réseaux : + **46 185,77 €HT** de prix nouveaux (PN)

Renforcement de la chambre AEP et dévoiement d'un rail GRDF.

Tranche conditionnelle 2

Génie civil et terrassement : + **103 000,00 €HT** de prix nouveaux (PN)

Modification du massif de coupure en enrochements en aval de l'A41 (PN24) suite aux résultats de modélisation hydraulique en 2D (renforcement de l'épaisseur des enrochements et créations de 3 seuils de fond).

Génie civil et terrassement : + **112 380,77 €HT** de quantités supplémentaires

Modification du seuil déversant suite aux résultats de modélisation hydraulique en 2D (élargissement de l'ouvrage conduisant à des quantités supplémentaires)

Pour information, les lots 3bis et lot 4 font l'objet d'économies liées aux adaptations suivantes de chantier :

Lot 3bis

Ce lot a subi d'importantes modifications du fait de la décision de ne pas dévier la circulation de la piste cyclable sur une piste provisoire en rive droite de la Leysse et d'utiliser l'ancienne passerelle métallique pour les évacuations de déblais et les apports de matériaux sur le chantier. Cette adaptation a entraîné une économie importante sur les enrobés et l'organisation du chantier.

Le montant des économies sur le marché F15045 est estimé à - **409 648,60 €HT** (dépense réalisée de 390 000 €HT pour un montant du marché initial de 799 648,60 €HT).

Lot 4

Des optimisations techniques ont été réalisées sans pénaliser les objectifs de la restauration écologique. Elles ont conduit à des quantités moindres sur les postes suivants : aménagements hydro-écologiques inertes, plantations terrestres, mobilier et chaussée. Des montants d'entretien sont intégrés dans la gestion des ouvrages durant la période de garantie de deux ans. Le montant des économies sur le marché F15046 est estimé à - **618 342,42 €HT** (dépense réalisée de 2 009 500,00 €HT pour un montant du marché initial de 2 627 842,42 €HT).

Synthèse financière des marchés de travaux du groupement

MARCHE	MONTANT INITIAL HT	MONTANT REALISE HT
Lot 2bis F15044	8 597 280,20	9 425 611,77
Lot 3bis F15045	799 648,60	390 000,00
Lot 4 F15046	2 627 842,42	2 009 500,00
COUT GLOBAL	12 024 771,22	11 825 111,77

Le montant de l'avenant du lot 2bis s'élève à **828 331,57 €HT**, soit une augmentation de 9,63% du montant initial du marché.

Vu les statuts qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion des cours d'eau et de protection contre les crues,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau préparation, passation, signature, exécution et règlements des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 €HT et de leurs avenants,

Vu le marché F15044,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2017,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 20,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n°1 au marché F15044 concernant les travaux d'aménagement de la confluence Leysse/Hyères, ayant pour objet de revaloriser le marché F15044 pour un montant de 828 331,57 € HT

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 205-17

Objet de l'acte :	RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la confluence Leysse/Hyères à Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	09 novembre 2017
Annexe :	AVENANT N° 1 MARCHE F15044;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171109-lmc1H20264H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20264H1

Date de transmission en Préfecture :	16 novembre 2017
Date de réception en Préfecture :	16 novembre 2017